

Le Premier Ministre préside une plénière du CNI tournée vers le Pacte Productif

France



Jeudi 14 novembre 2019, à l'occasion de la 2e édition de l'Usine extraordinaire à Marseille, a eu lieu la plénière du Conseil National de l'Industrie sous la présidence du Premier Ministre. Cette réunion a notamment été l'occasion de dresser un bilan des réalisations du CNI depuis sa relance en 2017. Le CNI entre désormais dans une phase de mise en œuvre des projets structurants identifiés collectivement filière par filière, puisque désormais 16 contrats de filières ont été signés sur les 18 filières labellisées. Au-delà de l'exécution des contrats, cette réunion a été l'occasion de faire un point plus particulier sur le pacte productif et la mobilisation pleine et entière du CNI dans cette démarche.

Le Premier Ministre a annoncé le lancement de l'appel à projets auprès des Régions sur les « Plateformes d'accélération vers l'Industrie du Futur », faisant suite au rapport remis à ce sujet avec la députée Anne-Laure Cattelot. Le dossier de presse du CNI précise : « *Le déploiement des plateformes d'accélération vers l'industrie du futur, coordonné par la Direction Générales des Entreprises (DGE), se fera en lien étroit avec les Régions. Ce déploiement s'appuiera sur un appel à projets du Programme des investissements d'avenir doté de 50 M€ et lancé à l'occasion de la plénière du CNI du 14 novembre 2019, et qui sera ouvert jusqu'au 11 janvier 2021* ».

Quelques points de repères :

- L'appel à projets est ouvert du 6 janvier 2019 au 11 janvier 2021 (Cf. page 12)

- Le référentiel des technologies de l'Industrie du Futur de l'AIF est la « grammaire commune » de la transformation des entreprises et du soutien apporté par les plateformes (Cf. pages 2 & 4 & 5)
- Le porteur d'un projet de plateforme doit être en mesure de mobiliser et coordonner l'écosystème industriel local (dont les Vitrites Industrie du Futur, les communautés Industrie du Futur, les pôles de compétitivité et clusters ...) (Cf. page 4)
- L'offre de transformation proposée par la « plateforme » repose sur 5 points :
 - présenter aux dirigeants d'entreprise des technologies et méthodes de l'Industrie du Futur, et notamment, proposer des échanges d'expériences portant sur l'intégration de l'Industrie du Futur,
 - faciliter l'appropriation de méthodes et technologies de l'Industrie du Futur par les équipes,
 - proposer des prestations de transformation vers de l'Industrie du Futur et de conduite de projets, complémentaires à l'offre locale,
 - mettre en relation les PME avec des fournisseurs de technologies et/ou de conseil,
 - veiller à ce que l'offre de formation locale soit adaptée au besoin de l'Industrie du Futur.

Enfin, concernant les Machines intelligentes et solutions technologiques de l'Industrie du Futur, un soutien a été manifesté par le Premier Ministre qui a souligné leur importance, en déclarant à ce sujet durant la réunion du CNI qu'« il faut s'organiser en filière » ; à l'appui de ce projet, l'étude réalisée par Accenture Strategy pour le Gimélec et le Symop, sous l'égide de l'AIF (vous trouverez la version synthétique destinée à être diffusée [en cliquant ICI](#)). Il nous faut poursuivre et concrétiser rapidement tous ensemble ce projet de filière, en vue de la signature d'un véritable contrat stratégique de filière (CSF), envisageable en vue du prochain Comex du CNI d'ici avril 2020.

Documents à télécharger

[↓](#) [Cahier des charges de l'appel à projets « Plateformes d'accélération vers l'Industrie du Futur »](#)

Lire aussi [http://lire le discours du Premier ministre, lors du 5e Conseil National de l'Industrie du 15 novembre 2019](#)
